

PREVENTION

des chantiers en cours

En phase construction et/ou maintenance :

Si la période d'inactivité sur le chantier s'éternise, il convient d'adopter les conseils suivants :

Fermer et verrouiller manuellement les portes, dont les portes coupe-feu, les fenêtres, les volets, exutoires, etc... de l'ensemble du site, y compris cantonnements et base vie.

Sécuriser la clôture périmétrique et les accès.

Mettre en place un gardiennage 24h/24 et 7j/7 ou télésurveillance avec levée de doute

puis

1. Vérifier le bon fonctionnement et la bonne transmission des alarmes techniques, intrusion et incendie, l'adéquation des consignes à la station de télésurveillance, ainsi que la vidéosurveillance et l'éclairage des extérieurs du site.
2. Couper et purger l'ensemble des réseaux et réserves d'eau, gaz, électricité et tous fluides non vitaux de l'ensemble des parties et équipements du site de construction.
3. S'assurer du maintien en service des systèmes de pompes ou de rabattements y compris de leur alimentation électrique avec un système de secours.
4. Penser également à sécuriser la base vie notamment en protégeant les ouvertures des agressions extérieures
5. Assurer le contreventement des ossatures érigées.
6. Protéger des intempéries et plus largement de l'eau et de l'humidité, tous les ouvrages, parties d'ouvrages, équipements, matériels, matériaux, outils, engins, etc...
7. Vérifier que le matériel se situe dans une zone d'entreposage enfermée (soit à l'intérieur d'un bâtiment, soit au moins par une clôture), adaptée à l'endroit et aux objets concernés.
8. Remiser engins mobiles, matériels et équipements dans des locaux clos et couverts.
9. Sécuriser les gros engins/équipements difficilement démontables et leurs accès.
10. Veiller à évacuer les déchets notamment combustibles et toute matière combustible de l'emprise du chantier.

Et ne manquez pas de contacter nos équipes qui sont disponibles pour vous épauler au quotidien.

AVERTISSEMENT

Les informations figurant dans la présente fiche ont uniquement pour vocation d'attirer l'attention sur quelques points importants en rapport avec la crise pandémique Covid-19. Elles revêtent un caractère général et sont mentionnées uniquement à titre indicatif et non exhaustif. Seuls les termes et conditions des contrats d'assurances font foi.